

Annexe 1 : Lettre de mission

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Paris, le 27 JAN. 2017

à

**Monsieur Luc ROUSSEAU,
Vice-président du Conseil général de l'Economie**

Objet : mission sur la compétitivité française en matière de produits et services de santé

L'industrie pharmaceutique mondiale doit relever d'ambitieux défis : moins de nouvelles molécules, coût et durée plus élevés des essais cliniques, développement d'une médecine personnalisée qui limite les opportunités de nouveau « blockbuster » à large diffusion, contraintes sur les finances publiques, etc. Dans le même temps les thérapies évoluent grâce aux avancées en génomique, en bactériologie et en biologie de synthèse. Des traitements plus complexes et plus ciblés apparaissent, des molécules connues sont utilisées et combinées pour de nouvelles applications, les méthodes de diagnostics sont plus efficaces et de nouveaux modes d'administration se développent. Ces différents éléments conduisent les acteurs du secteur à mobiliser et intégrer des technologies nouvelles (microélectronique, micro-optique, biomécanique...), de nouveaux modes de production, avec l'opportunité d'émergence de nouveaux marchés et acteurs.

Parallèlement, le « produit » thérapeutique, évolue vers des solutions plus intégrées à forte valeur ajoutée : elles associent molécules chimiques, composants biologiques, instruments de dispensation (micro dispenseurs, piluliers communicants) parfois complexes du fait du prix et de la dangerosité des molécules (comme en oncologie ambulatoire), suivi personnalisé de l'observance et adaptation de la prescription à des données continues en vie réelle. Ceci est susceptible de générer de nouveaux marchés pour l'industrie, potentiellement assorties d'emplois moins exposés que ceux de la production de médicaments classiques. Des opportunités et emplois sont par ailleurs susceptibles d'émerger dans d'autres secteurs, notamment ceux issus des technologies de l'information et de la communication, grâce à l'exploitation des données de santé et le suivi personnalisé des patients.

Dans ce contexte, la recherche française reste active et continue d'être encouragée et valorisée. Il est important qu'elle continue à déboucher sur des investissements permettant la réalisation d'unités de production nationales et la création d'emplois, alors que l'âge moyen des molécules produites en France augmente. Nous souhaitons que le Conseil général de l'économie conduise une mission pour déterminer un plan d'action en faveur de la compétitivité de notre territoire dans ce secteur.

COURRIER ARRIVEE LE

30 JAN. 2017

VP/CGE

N° CGE1ET/2017/01/7513

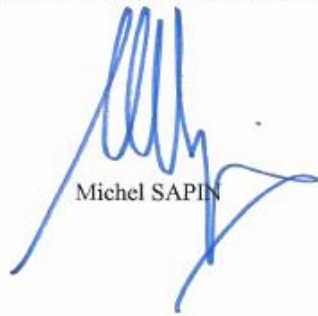
.../...

Vous étudierez les questions suivantes :

- Quels sont les améliorations souhaitables de l'attractivité du site France en matière de conception, développement et production de produits et services de santé pour redevenir un des pays européens les plus attractifs ? Vous veillerez à cet effet à distinguer les éléments déterminants de la localisation de la valeur ajoutée (réglementation, modes de fabrication ou de transport, capacité d'intégration, valeur d'une proximité avec le marché final, par exemple).
- Dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent-ils favoriser les nouvelles approches thérapeutiques et l'articulation entre fabrication de médicaments « classiques », médicaments biologiques, dispositifs médicaux innovants et services associés au traitement, compte tenu des évolutions de l'approche des entreprises en matière d'investissement ? Vous appuierez vos propositions sur une analyse chiffrée concernant à la fois les investissements réalisés et les emplois créés, leur répartition géographique et leur évolution récente dans les pays les plus performants.

Vous vous appuierez sur les travaux existants, notamment réalisés par la DGE et Business France ainsi que ceux des entreprises concernées, de leurs fédérations professionnelles ou de leurs conseils privés. Vous formulerez un plan d'action pour améliorer rapidement notre attractivité et notre compétitivité. Ce plan d'action comportera des propositions opérationnelles et chiffrées y compris sur les effets attendus.

Nous souhaitons pouvoir disposer des grandes lignes du plan d'action avant mi-mars. Vous rendrez vos conclusions définitives sous quatre mois.



Michel SAPIN



Christophe SIRUGUE